

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 01/10/2004

Convocation : 27/09/04

Affichage : 27/09/04

Membres en exercice : 12

Présents :

Mesdames : Jeannine Debort - Isabelle Lesieur- Michèle Martinez

Messieurs : Alain Enault, Maire

Daniel Dumont - Marcel Etoc - Jean-Paul Landrevie - René Lesieur - Pierre Malèvre - Henri Nataf

Absents excusés :

Mademoiselle Christelle Cellier.

Monsieur Sylvain Labedan, ayant donné procuration à Monsieur Daniel Dumont.

Monsieur Henri Nataf est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 45 en remerciant les participants de leur présence et constatant que le quorum est atteint, déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Lecture du compte-rendu de la séance du 13 septembre 2004. Il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents à cette réunion.

En réponse à une question de M. Nataf, M. le Maire répond que l'emplacement taxi sera défini lorsque le problème de l'arrêt des cars sera résolu en accord avec la D.D.E. et la société COMBUS.

----- **ORDRE DU JOUR :**

1. ASSAINISSEMENT.

- **étude géotechnique de sol**
- **demande de subventions (Agence de l'eau, Conseil Général)**
- **avis d'appel public à la concurrence**

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement en cours et à la demande de la D.D.A.F. des Yvelines, il est nécessaire de procéder à une étude géotechnique pour vérifier l'adéquation des terrains pressentis pour la construction d'une station d'épuration (risque de fondations spéciales, tenue du sol) ou bien d'une lagune (étanchéité, tenue du sol).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire :

- à engager l'étude géotechnique ;
- à lancer l'appel d'offre avec publication dans la presse selon la réglementation ;

- à adresser les demandes de subventions spécifiques sur la base de l'estimation faite par M. l'ingénieur des Travaux Ruraux DDAF 78 pour la somme de 10 000 € H.T., au Conseil Général des Yvelines d'une part, et d'autre part à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Pour l'ouverture des plis, sont désignés en tant que membres titulaires : René Lesieur, Marcel Etoc, Pierre Malèvre ; en tant que membres suppléants : Jeannine Debort, Isabelle Lesieur, Michèle Martinez.

2. LYCEE TECHNIQUE D'AUBERGENVILLE - Participation aux frais d'investissement.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en date du 21 septembre 2004 une demande de participation aux frais engagés par le Syndicat Intercommunal du Lycée d'Aubergenville (S.I.L.Y.A) pour la construction de ce Lycée et la réalisation des équipements sportifs.

Compte tenu que la commune de Guernes n'est pas adhérente à ce Syndicat et qu'une élève résidant à Guernes fréquente ce Lycée, il est sollicité auprès de notre commune une participation qui s'élève à 297 € pour l'année 2003-2004.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à répondre favorablement à cette demande et à accorder une participation d'un montant de 297 € au S.I.L.Y.A. pour l'année scolaire 2003-2004.

3. QUESTIONS DIVERSES.

▪ **Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Saint-Martin le Garenne.**

Comme prévu lors de la réunion de Conseil du 13 septembre dernier, il y a lieu de désigner deux ou trois personnes pour assister aux réunions préparant la révision du P.L.U. de Saint-Martin le Garenne.

A l'unanimité, sont élus : titulaires M. Enault et Mme Debort ; suppléant M. Etoc.

▪ **Heures supplémentaires personnel technique.**

M. René Lesieur informe le Conseil Municipal que, lors de la préparation des manifestations du 60ème anniversaire du franchissement de la Seine par les Alliés, le personnel technique a effectué 20 heures supplémentaires. Il propose que ces heures supplémentaires soient payées plutôt que récupérées compte tenu du volume important de travail à faire sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu la réglementation actuellement en vigueur relative aux conditions d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

- Considérant les heures supplémentaires effectuées par l'agent d'entretien lors de la préparation des manifestations du 60ème anniversaire du franchissement de la Seine par les Alliés,

AUTORISE monsieur le Maire à régler, à titre exceptionnel, 20 heures supplémentaires aux taux suivants :

- 107 % du taux horaire de l'agent pour les 14 premières heures ;
- 127 % du taux horaire de l'agent pour les 6 heures suivantes.

▪ **Entretien d'une parcelle communale.**

M. René Lesieur attire l'attention sur le fait qu'une partie de la parcelle de terre cadastrée section G 299 (à proximité de la station d'épuration) appartenant à la commune n'est à ce

jour pas entretenue. Il propose de demander à un agriculteur de se charger de cultiver la partie de ladite parcelle qui reste en friche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette idée. M. René Lesieur est chargé de contacter un agriculteur susceptible d'être intéressé. Les conditions seront fixées ultérieurement en accord avec le Conseil Municipal.

▪ **Démission de Monsieur Rolland Desbordes**

M. le Maire confirme au Conseil Municipal qu'il a bien reçu le 23 août 2004 un courrier de M. Pierre LAMBERT, Sous-Préfet de Mantes la Jolie, l'informant de la démission de M. Rolland DESBORDES de toutes ses fonctions électives.

Une copie de ce courrier, indiquant également que M. le Sous-Préfet acceptait cette démission, a été transmise par M. Rolland DESBORDES à chacun des conseillers municipaux présents.

M. le Maire précise qu'il lui a été confirmé qu'il n'avait pas d'obligation légale à le remplacer, ni dans sa fonction de conseiller municipal, car seule la démission du Maire de la commune conduirait à des élections complémentaires, ni dans sa fonction d'adjoint.

M. le Maire déclare estimer que la commune peut fonctionner avec les deux adjoints restants, Monsieur Daniel Dumont passant premier adjoint et Monsieur René LESIEUR passant deuxième adjoint.

Les membres présents du Conseil Municipal en prennent note mais font part à M. le Maire de leur inquiétude pour l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, la séance est levée à 22h 45.

Le secrétaire,

Le Maire,

Henri NATAF

Alain ENAULT